



DEPUIS 1965

SILC

Contrat souscrit par l'Association Globe Partner auprès de :

MGEN, 3-7 square Max-Hymans – 75748 PARIS CEDEX 15, FRANCE, immatriculation SIREN 775 685 399, et **MGEN Vie**, 3-7 square Max-Hymans – 75748 PARIS CEDEX 15, FRANCE, immatriculation SIREN 441 922 002. Mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité – Contrat numéro **MGENIB1100473SAP**

MUTUAIDE Assistance, 126 rue de la Piazza - CS 20010 - 93196 NOISY LE GRAND CEDEX, FRANCE, SA au capital de 12 558 240 €, RCS BOBIGNY 383 974 086 - Contrat numéro **5654**

Chubb European Groupe SE, La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 COURBEVOIE, FRANCE, Société Européenne au capital social de 896 176 662 €, RCS NANTERRE 450 327 374 – Contrat numéro **FRBOPA61610 & FRBOPA61611**

Entreprise(s) régie(s) par le Code des assurances et soumise(s) au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09, FRANCE.

**SILC – GLOBE PARTNER
CONTRAT N° MGENIB1100473SAP**

En cas de demande d'assistance contactez 24h/24 Vyv International Assistance :

☎ **PAR TÉLÉPHONE • +33 (0)5 86 85 00 50**

✉ **PAR E-MAIL • ops@vyv-ia.com**

TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIE

FRAIS MEDICAUX (1) (y compris Epidémie)	
Maximum 300 000 € / personne / an / en un ou plusieurs contrats	
Chirurgie et hospitalisation	100% des frais réels*
Consultations, pharmacie, analyses, radiographies, actes paramédicaux	100% des frais réels*
Soins dentaires d'urgence	100% jusqu'à 300 €*
Soins dentaires suite à un accident	100% jusqu'à 600 €*
*Pour les étudiants : Dans votre pays de résidence, pendant vos retours pour vacances scolaires les mêmes garanties vous sont acquises en cas d'urgence uniquement avec un maximum de 15 000€.	
PREVOYANCE	
Capital décès non accidentel	1 000 €
Capital décès accidentel	8 000 €
Capital incapacité permanente totale suite à accident	30 000 €
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVÉE	
Sont garantis les dommages causés à autrui pendant la durée du voyage et du séjour	
Dommages corporels	4 500 000 €
Dommages matériels et immatériels	450 000 €
Objets confiés dans le cadre de stages	11 500 €
Franchise	100 € par dossier et par sinistre
ASSISTANCE (y compris Epidémie)	
Transport médical	100% des frais réels
Rapatriement sanitaire	100% des frais réels
Présence d'un proche en cas d'hospitalisation de plus de 7 jours	Billet A/R + 80 € par nuit (maxi 8 nuits)
Retour anticipé suite au décès d'un membre de la famille proche	Billet de retour
Prolongation du séjour pour raisons médicales	80€ par nuit (maxi 15 nuits)
Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	100% des frais réels
Transmission de messages urgents	100% des frais réels
Frais de recherche	100% jusqu'à 3 000 €
Avance de fonds en cas de vol	jusqu'à 700 €
Assistance juridique	jusqu'à 3 000 €
Avance sur caution pénale	jusqu'à 7 000 €
Rapatriement du corps en cas de décès	100% des frais réels (frais funéraires limités à 1 500 €)
ASSURANCE BAGAGES	
Pendant le trajet aller / retour	1 150 €
FRAIS D'ANNULATION (si option souscrite) - Hors cause Epidémie	
Maximum 9 000 € par personne et 30 000 € par événement	Remboursement des frais d'annulation facturés par l'agence de voyage (voir notice d'information)
Franchise par personne	30 €

(1) Lorsque l'adhérent bénéficie de la sécurité sociale et de tout autre organisme complémentaire, nos remboursements viennent en complément.



ACS – SOCIÉTÉ DE COURTAGE D'ASSURANCES

153 RUE DE L'UNIVERSITÉ 75007 PARIS - FRANCE
TÉL. +33 (0)1 40 47 91 00

✉ contact@acs-ami.com

🌐 www.acs-ami.com

317 218 188 RCS Paris – S.A.S. au capital de 150 000 € - N° ORIAS 07 000 350 (www.oriass.fr)

Pour toute réclamation, vous pouvez écrire à notre Service Réclamations, à l'adresse ci-contre.

Exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR),

4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 France

SILC-GP-V20230127